



Municipalité de Crabtree

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:**

Le règlement 2011-191 est entré en vigueur suite à l'émission du certificat de conformité de la Municipalité Régionale de Comté de Joliette.

Ce règlement 2011-188 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 entre en vigueur le 22 juin 2011.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

DONNÉ à CRABTREE ce 22 juin jour  
de l'année 2011

Pierre Rondeau  
Secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), PIERRE RONDEAU SEC-TRÉSORIER de la municipalité  
DE CRABTREE, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public  
ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le  
22 juin 2011, entre 16h et 17h heures.  
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 juin 2011

Pierre Rondeau